Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_44A-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, sur convocations en date des 13 et 19 février 2026 qui leur ont été adressées par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Martial LE BRETON ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Fabrice CARO (à partir de la délibération n°CC-024/2026) ; Sophie COUTANT ; Jacques BIHOUÉE ; Edwige MESSAGER ; André BRIEND ; Kévin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Jean-Paul CARAFRAY ; Stéphane ROUAULT ; Joël LEMAZURIER ; Maryvonne GUILLEMAUD ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET (à partir de la délibération N°CC-025/2026) ; Jean-Yves JOSSE ; Martine GOUEDO ; Michel PHILIPPE ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Solène LE MOING ; Yves CHASLES ; Gérard REYNAUD ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Yolande MOREUL ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Patrick LE DIFFON ; Chantal NICOLAS ; Maurice OLIVIER ; Elisabeth DERVAL ; Jacques MIKUSINSKI ; Hélène de ROECK ; Jean-Michel BARREAU ; Ghislaine de GIVRÉ ; Alain HERVÉ ; Monique GARAUD ; Pierre-Jean JARNO ; Ghislaine COUDÉ-PELARD ; Christophe LAUNAY (à partir de la délibération N°CC-023/2026) ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Christian LE NOË ; Hervé BRULÉ ; Jean-Charles SENTIER ; Annick DELSAUT ; Michel GORTAIS ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Nathalie GEFFROY.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Didier GRELIER donne pouvoir à Fanny LARMET ; Anne VACHON donne pouvoir à Yves CHASLES.

Conseillers communautaires absents :
Jean-Marc DUBOT.

Kévin ARGENTIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-023/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-024/2026 et 54 à partir de la délibération N°CC-025/2026
Votants : 52, 53 à partir de la délibération N°CC-023/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-024/2026 et 56 à partir de la délibération N°CC-025/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

---

OBJET : N°CC-044/2026 – PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE – CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ENFANCE 0-5 ANS A PLOËRMEL – ATTRIBUTION DES MARCHÉS.

Rapporteur : Hania RENAUDIE et Sophie COUTANT

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_44A-DE

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, Ploërmel Communauté a validé, par délibération N°CC-070/2023 du conseil communautaire du 15 juin 2023, le programme pour la construction d'une maison de l'enfance à Ploërmel.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment qui permet d'accueillir les 0-3 ans, les 3-5 ans et les locaux administratifs du service.

Le terrain d'assiette du projet se situe sur la parcelle actuelle de la maison de l'enfance existante qui sera elle-même déconstruite.

Le bâtiment s'intègrera dans l'emprise foncière disponible de la parcelle en mettant à profit le côté arboré du site. Un accès central du bâtiment permet de distribuer les différents espaces. Au Nord du bâtiment, l'espace dédié pour les 0-3 ans se compose de salles de siestes, de salles d'activités, d'espaces de change, d'espaces pour la prise des repas et un office. En partie centrale, un espace dédié pour le personnel et les bureaux d'accueil des usagers. Au Sud du bâtiment, l'espace dédié au 3-5 ans se compose de 5 salles d'activités, une salle de motricité, un espace repos. Les aménagements extérieurs permettront de dégager des espaces afin que les enfants puissent profiter d'un cadre agréable et sécurisé pour les activités extérieures.

La conception et les choix architecturaux du projet reposent sur le principe de limiter l'impact environnemental du bâtiment aussi bien pour sa construction que pour son exploitation. Pour se faire, le mode constructif s'oriente vers une construction bois local préfabriqué en atelier : ossature, charpente, bardage et agencement en bois et utilisation d'isolants biosourcés. La toiture supportera des panneaux photovoltaïques sur 30% de sa surface pour assurer une production d'énergie renouvelable. Différents dispositifs architecturaux sont étudiés pour optimiser la gestion de la lumière naturelle.

L'équipe de maîtrise d'œuvre désignée pour mener avec Ploërmel Communauté ce projet est le Cabinet Magma Architecture de Bréal-sur-Monfort (35).

C'est dans cette continuité qu'un marché pour la réalisation des travaux a été lancé au mois de novembre 2025.

La procédure de passation utilisée est celle de la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Le marché comprend 14 lots :

Lots	Désignation
01	Terrassement - VRD
02	Espaces verts
03	Gros-œuvre
04	Macro lot : charpente – couverture – étanchéité – menuiserie extérieure
05	Menuiseries intérieures et agencement
06	Cloisons sèches - isolation
07	Faux plafonds
08	Revêtement de sol – faïence - chape
09	Peinture
10	Signalétique
11	Nettoyage
12	Chauffage - ventilation – plomberie sanitaire
13	Electricité CFO / CFA

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_44A-DE

14	Photovoltaïque

Chaque lot fait l'objet d'un marché.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 17 mois, période de préparation comprise mais hors congés et intempéries éventuels. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

L'avis d'appel public à la concurrence fixait la date limite de remise des offres au 19/12/2025 à 12h00.

Le règlement de la consultation prévoyait pour l'attribution du marché que le jugement des offres donne lieu à un classement, selon les critères de jugements suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Moyens humains et matériels mis à disposition pour réaliser les places d'exécution des ouvrages et assurer la partie administrative (phase conception)	*4.0*
2.2-Moyens humains et matériels mis en oeuvre pour exécuter les travaux conformément aux plans, CCTP et dans les délais impartis du planning prévisionnel (phase réalisation)	*9.0*
2.3-Analyse critique du DCE - Solutions techniques	*14.0*
2.4-Démarche qualité et atteinte des objectifs	*8.0*
2.5-Moyens mis en oeuvre pour respecter le planning	*8.0*
2.6-Conformité des matériaux	*5.0*
2.7-Engagement pris par l'entreprise vis-à-vis de la Charte chantier vert	*8.0*
2.8-Méthodologie de l'entreprise pour répondre aux levées des réserves et la période de GPA	*4.0*

Vu la délibération N°CC-070/2023 du conseil communautaire du 15 juin 2023 validant le programme et lançant le concours restreint de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N°CC-050/2024 du conseil communautaire du 7 mars 2024 désignant l'équipe Magma Architecture comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de l'enfance 0-5 ans à Ploërmel,

Vu la délibération N°CC-038/2025 du conseil communautaire du 6 mars 2025 validant l'avant-projet définitif de l'opération,

Vu l'avis favorable de la commission « marchés à procédure adaptée » du 18/02/2026,

Fabienne BRIERO sort de la salle et ne prend pas part au vote.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 55
. **Pour** : 55
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 55
. **Majorité absolue** : 28

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_44A-DE

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises suivantes, qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses au vu du classement des offres proposé par la commission « marché à procédure adaptée » selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation :

Lots	Titulaire	Montant (€ HT)
1	BROCELIANDE TP (Ploërmel, 56)	270 000,00 €
2	ID VERDE (Ploeren, 56)	117 000,00 €
3	JAFFRE (Plumelin, 56)	484 500,00 €
4	BRIERO (Mauron, 56)	1 785 000,00 €
5	BINOIS MENUISERIE (Liffré, 35)	259 996,63 €
6	DAVID BETHUEL (Pleumeleuc, 56)	201 735,74 €
7	DAVID BETHUEL (Pleumeleuc, 35)	44 648,69 €
8	ARENA CARRELAGE (Vannes, 56)	138 250,00 €
9	ETABLISSEMENT TIRIAULT (Acigné, 35)	65 394,00 €
10	SIGMA SYSTEM (Quimper, 29)	9 984,80 €
11	PROPRETE MORBIHANAISE (Plescop, 56)	7 000,00 €
12	ALCIA (Ploërmel, 56)	413 000,00 €
13	INEO ATLANTIQUE (La Chapelle sur Erdre, 44)	190 180,00 €
14	CEGELEC (Crac'h,56)	87 930,26 €
	TOTAL	**4 074 630,12 €**

- **AUTORISE** Monsieur le président, à signer les marchés ainsi attribués et à effectuer toutes les démarches nécessaires en lien avec cette opération ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Patrick LE DIFFON

Le secrétaire de séance,
Kévin ARGENTIN

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.